

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2021

Etaient présents : M. Le Maire P. MOREAU, A. BAILLY, C. NICOLAS, AS BRIDE, G. BARTHE, MS BLANCHOT, J.P BOUILLEUX, F. DROUHIN, L FROMONT

Arrivée 19h26, point 1, de C. DUCRY

Absent excusé : R. BERTIN

Secrétaire de séance : A. BAILLY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débiter.

Ouverture de la séance à 19h15

1) M. Le maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération pour la fixation du tarif d'un caveau-urne en suite à la demande toute récente d'un administré.

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide l'ajout de ce point examiné en 1^{er} lieu.

Après vérification des tarifs actuellement pratiqués au cimetière et dans les cimetières voisins, le conseil délibère à l'unanimité des présents pour fixer le tarif de concession d'un caveau-urne à l'identique d'un emplacement classique soit 91,47€ pour 30 ans et 152.45€ pour 50 ans, prix pratiqués depuis 2008.

Arrivée de C. Ducry en cours de discussion.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30/08/2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30/08/2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

3) Suppression du poste temporaire d'agent technique (ménage et école du bas)

Afin de régulariser le formalisme du recrutement de l'agent technique chargé des ménages des deux écoles et la mairie, décision est prise à l'unanimité de supprimer le poste temporaire qui avait été nécessaire pour pallier à l'urgence de la rentrée suite à la décision de Gevingey en août.

4) Suppression du poste permanent d'agent technique (ménage écoles et bâtiments communaux)

Afin de régulariser le formalisme du recrutement de l'agent technique chargé des ménages des deux écoles et de la mairie, la décision est adoptée à l'unanimité de supprimer le poste permanent à temps non complet.

5) Création d'un poste d'agent technique (ménage des écoles et bâtiments communaux en horaires annualisés)

Suite à la nécessité de recruter un agent d'entretien pour le ménage des deux écoles et de la mairie, sur un temps de travail non complet annualisé de 13 heures hebdomadaires en période scolaire et 30 minutes pendant les vacances, la candidature de Mme Corine Nicolas avait été retenue par le maire et recrutée comme adjointe technique polyvalente contractuelle à l'échelle C1 de la catégorie C filière technique.

La délibération pour la création de ce poste courant du 04 octobre 2021 au 31 août 2022 est adoptée à l'unanimité des présents.

Pouvoir est donné au maire afin de rectifier la durée hebdomadaire annualisée selon les précisions de calcul qui pourraient être apportées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

6) Délibération concernant la vente de la maison 71 rue Guenot

Suite à l'offre formulée par un client à 40 000€ dont 5000€ de frais d'agence (Swixim) le conseil délibère à l'unanimité pour la vente à ce prix de la maison Rivoire au 71 rue Guénot concernant les parcelles cadastrées section B numéros 1044, 485, 486, 487 et donne pouvoir au maire afin de signer les formalités et l'acte de vente définitif.

7) Délibération relative au reliquat du règlement du RPI (année de référence 2020)

Après en avoir débattu longuement, le conseil délibère à l'unanimité le paiement du reliquat de l'année 2020 (12 136.48€) concernant le RPI et réitéré son intention de remettre à plat la gestion du centre de loisirs et la diminution conséquente du reste à charge pour les communes. Pour 2020 il s'élevait à plus de 56000€ contre à peine 30 000€ en moyenne les trois années précédentes.

8) Délibération relative à l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 9 juillet 2021

Le conseil, après lecture du rapport, n'a pas d'observation particulière à formuler le concernant et délibère son adoption à l'unanimité.

9) Délibération relative au projet de contrat Etat/ONF

Après avoir pris connaissance de la teneur du projet impliquant une augmentation des sommes destinées au financement de l'ONF, ce qui pèsera sur les communes forestières déjà touchées par la crise des scolytes que notre département subit particulièrement, ainsi que des suppressions de postes dans les territoires entraînant une diminution de la qualité du service rendu, le conseil délibère à l'unanimité l'adoption d'une motion contre le projet de contrat présenté par l'état.

10) Avis sur le projet de pacte de gouvernance d'ECLA.

Après discussion, le conseil à l'unanimité, rend un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance d'ECLA.

Informations et questions diverses :

- L. Fromont informe le conseil du projet de pavement de la fontaine Guénot par l'association des anciens pompiers.
- Un achat de fleurs pour soutenir la famille de Mme PERNODET est décidé.
- Discussion sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre prochain, avec participation ou non des enfants et de leurs professeurs, et vente de bleuets.
- M. le maire signale qu'un montant sur le fond de compensation de la TVA resterait à récupérer sur les années antérieures.
- Question est posée sur la participation financière de la commune aux frais de scolarité des enfants de Cesancey fréquentant des écoles maternelles ou primaires extérieures au RPI. Lons-le-Saunier vient de demander à ce titre une somme de 468€.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 22h15.